

Reprise du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest. Loi portant:

Bill C-56—1^{re}, 2^e et 3^e, 279-280. Sanction royale, 281. Chapitre 32.

Responsabilité de la Couronne. Loi sur la:

(Voir: Code criminel et apportant des modifications nécessaires à la Loi . . . etc.)

Restaurant parlementaire:

(Voir: Comités—Restaurant du Parlement)

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi sur la:

(Voir: Représentation à la Chambre des communes . . . etc.)

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:

Bill C-228—1^{re}, 217. Motion tendant à 2^e, débat et adoption, *sur division*, 226. 2^e, *sur division*, 226. 3^e, 230. Sanction royale 241-42. Chapitre 29.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:

Bill C-229—1^{re}, 217. Motion tendant à 2^e, débat et adoption, *sur division*, 226. 2^e, *sur division*, 226. 3^e, 230. Sanction royale, 241-42. Chapitre 30.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:

Bill C-365—1^{re}, 217. Motion tendant à 2^e, débat et adoption, *sur division*, 227. 2^e, *sur division*, 227. 2^e, 230. Sanction royale, 241-42. Chapitre 31.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi modifiant la Loi sur la:

Bill C-214—1^{re}, 118. 2^e, différé, 129, 133. 2^e, 137. 3^e, 140. Sanction royale, 145. Chapitre 10.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)

Révision des limites des circonscriptions électorales. Loi modifiant la Loi sur la:

Bill C-370—1^{re}, 186. 2^e, débat et débat ajourné, 193. 2^e et déferé aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 197. Rapport sans amendement, 202. 3^e, 206. Sanction royale, 213. Chapitre 25.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)

Révision des lois. Loi sur la:

(Voir: Codification et la révision permanentes des lois . . . etc.)

S

Saint-Laurent. Loi de 1975 sur les opérations portuaires du:

(Voir: Reprise du débardage, de la vérification . . . etc.)